



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**09-232-16 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 septembre 2016. Il est 19 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

09-233-16 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant l'item suivant sous le point 7.3 :
Deuxième demande de prolongation du délai relatif à l'adoption des règlements de concordance de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 09-232-16 Ouverture de la séance
09-233-16 Ordre du jour

2. Demande de reconsidération

- 09-234-16 Autorisation de déposer une demande au Comité de démolition eu égard à la «Tour à boyau »

3. Période de questions allouée aux personnes présentes**4. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 09-235-16 Adoption de procès-verbaux

5. Sécurité publique**6. Développement communautaire****7. Urbanisme**

- 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 09-236-16 Travaux de rénovation et de restauration (PIIA) – 153, rue Sainte-Anne (maison Simon Fraser)

- 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 7.3. Autres sujets

- 09-237-16 Deuxième demande de prolongation du délai relatif à l'adoption des règlements de concordance de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

8. Services techniques

- 8.1. Autorisation de dépenses.

- 09-238-16 Octroi de contrat – Réaménagement de la rue St-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth)
09-239-16 Réfection de la rue Sainte-Anne (École secondaire Saint-Georges)
09-240-16 Octroi de contrat – Alimentation en électricité 200 A – Carrefour en «T»
09-241-16 Construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard
09-242-16 Décompte progressif numéro 7 – Travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Garden City et de la rue Michaud et décompte progressif numéro 4 – Travaux supplémentaires de resurfaçage
09-243-16 Décompte progressif numéro 8 - Construction d'un Carrefour en «T»

- 09-244-16 Approvisionnement au diesel pour le garage municipal
- 09-245-16 Travaux de réfection de la descente de mise à l'eau d'embarcations au Parc Kelso

- 8.2. Conclusion de contrats
- 8.3. Acceptation de plans
- 8.4. Réception de travaux
- 8.5. Autres sujets

9. Environnement

10. Développement économique et touristique

11. Finances

- 11.1. dons / promotions / aides financières
- 11.2. Autres sujets

- 09-246-16 Adoption des comptes
- 09-247-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

12. Administration et greffe

- 12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 12.2. Opérations Immobilières
- 12.3. Autres sujets

- 09-248-16 Entente de confidentialité avec la filiale CDPQ Infra Inc. dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques
- 09-249-16 Entente de confidentialité avec la Ville de Montréal dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques

13. Ressources humaines

- 13.1. Contrats et ententes
- 12.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 09-250-16 Avis de motion du règlement numéro 533-67 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes pour les abris temporaires hivernaux
- 09-251-16 Adoption du règlement numéro 747-1 modifiant le règlement numéro 747 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

09-252-16 Adoption du règlement numéro 759-1 modifiant le règlement numéro 759 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

09-253-16 Levée de la séance

2. DEMANDE DE RECONSIDÉRATION

La Greffière par intérim de la Ville, Me Linda Chau, informe les membres du conseil municipal et les personnes présentes que conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), Madame le Maire Paola Hawa, a informé, dans le délai prescrit, la Greffière par intérim de la Ville, de sa demande de reconsidération de la résolution 08-221-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 août 2016. En conséquence de cette demande, Madame le maire a refusé de signer la résolution en cause. La Greffière par intérim de la Ville informe les membres du conseil et les personnes présentes que la reconsidération est présentée d'urgence et en priorité lors de la présente séance ordinaire. En conséquence de cette demande de reconsidération, la Greffière par intérim de la Ville a suspendu les effets de la résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 15 août 2016. La Greffière par intérim informe les membres du conseil municipal et les personnes présentes dans la salle que le vote assujéti au présent droit de reconsidération du maire correspond à un vote final et décisif et ne peut faire l'objet d'une nouvelle demande de reconsidération.

09-234-16	Autorisation de déposer une demande au Comité de démolition eu égard à la «Tour à boyau »
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la structure de la tour à boyau est dégradée au point de représenter un risque au niveau de la sécurité et de la santé des personnes qui peuvent se retrouver à proximité;

ATTENDU QUE la firme *Construction et Expertise PG inc.* a été mandatée afin de concevoir les plans et devis pour les travaux de démolition de la structure de la tour à boyau ainsi que la construction d'un toit plat avec poutrelles et membranes afin d'obturer l'espace de la tour à boyau démolie;

ATTENDU QUE la demande de démolition doit d'abord être soumise au Comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder au dépôt d'une demande auprès du Comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville ayant pour objet la démolition de la tour à boyau de l'Hôtel de Ville.

Le vote est demandé sur la résolution par le conseiller Ryan Young :

Pour

Francis Juneau
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Contre

Paola Hawa
Dana Chevalier
Ryan Young

Adoptée sur division.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 41 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 38 et s'est terminée à 19 h 55 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Commentaires sur la démolition de la tour à boyau, invite les membres du conseil à ne pas adopter la résolution 09-234-16 «Autorisation de déposer une demande au Comité de démolition eu égard à la Tour à boyau»;
2e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Demande des détails sur l'opération policière survenue sur la rue Aumais il y a quelques semaines;
3e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Exprime sa position favorable à la construction d'un parc à chiens et énonce les arguments en faveur de celle-ci, notamment les bienfaits sur la communauté;
4e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> S'interroge sur l'opportunité de démolir la tour à boyau alors qu'il n'y a que 40,000.00\$ de différence entre les coûts de réfection et de démolition; S'exprime sur l'importance de conserver la tour à boyau, laquelle fait partie de l'image de la Ville; S'interroge à savoir si la démolition de la tour à boyau doit être soumise au CCU; Suggère de se servir de la tour à boyau comme panneau d'affichage, ce qui permettrait à la Ville d'épargner sur certaines dépenses relatives à la publicité;
5e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Commentaires sur les questions pouvant être posées lors de la séance du Conseil en vertu du règlement 768 sur la régie interne et pour le maintien de l'ordre pendant les séances du conseil; Demande si le PPU sera présenté en même temps que le plan d'urbanisme; Demande si les droits de mutation sont inclus dans la compensation de 10,4M\$ prévue à l'entente avec le gouvernement du Québec relativement au transfert de l'hôpital; Fait référence à un article dans Le Devoir eu égard à l'opposition de certains maires contre le projet d'oléoduc Énergie Est; Invite les membres du conseil à ne pas adopter la résolution concernant la signature d'une entente de confidentialité avec la CDPQ Infra Inc. puisque cela privera les citoyens de certaines informations eu égard aux projets de systèmes de transport collectif électrique (résolution 09-247-16 «Entente de confidentialité avec la filiale CDPQ Infra Inc. dans le cadre des projets de transport collectif électriques»); S'interroge sur l'utilité de signer une entente de confidentialité avec la Ville de Montréal (résolution 09-248-16 «Entente de confidentialité avec la Ville de Montréal dans le cadre des projets de transport collectif électriques»);

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

09-235-16	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE La greffière par intérim a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2016;

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. URBANISME

- 7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

09-236-16	Travaux de rénovation et de restauration (PIIA) – 153, rue Sainte-Anne (maison Simon Fraser)
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la maison Simon Fraser, située au 153, rue Sainte-Anne est classée bâtiment patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE toute intervention à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment incluant l'aménagement de son terrain doit être approuvée et autorisée par le ministère ;

ATTENDU QUE des réparations urgentes sont nécessaires afin d'éviter des dommages causés par de l'infiltration d'eau ;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à remplacer le revêtement intermédiaire ainsi que les bardeaux en cèdres par de la tôle à la canadienne ;

- ATTENDU QUE les travaux visent également à restaurer les trois galeries situées devant, derrière et sur le côté de la maison ;
- ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a accordé son autorisation en date du 26 juillet 2016, en fonction des interventions proposées selon les plans datés du 23 juin 2016 et réalisés par la firme *DMA architectes* ;
- ATTENDU QUE le 16 août 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ont analysé cette demande de PIIA ;
- ATTENDU la recommandation du C.C.U. datée du 16 août 2016 d'accueillir la demande par rapport aux travaux de restauration de la toiture et des galeries selon les plans datés du 23 juin 2016 réalisés par *DMA architectes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de PIIA par rapport aux travaux de restauration de la toiture et des galeries selon les plans datés du 23 juin 2016 et réalisés par la firme *DMA architectes*.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. AUTRES SUJETS

<p>09-237-16 Deuxième demande de prolongation du délai relatif à l'adoption des règlements de concordance de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</p>

- ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordait à la Ville une prolongation de délai jusqu'au 1^{er} octobre 2016 pour l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal;
- ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que le programme particulier d'urbanisme (PPU) visant le secteur nord seront finalisés à l'automne 2016;
- ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., ch. A-19.1, la Ville devra tenir plusieurs séances de consultations publiques avant l'adoption des règlements de concordance, lesquelles sont prévues pour le mois d'octobre et novembre 2016;
- ATTENDU les étapes qu'il reste à accomplir, la Ville sera dans l'impossibilité de rencontrer le délai du 1^{er} octobre 2016;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 239 de la *Loi*, la Ville peut effectuer une demande de prolongation de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

De demander un délai supplémentaire de 3 mois au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2017, afin d'adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan et de règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au *Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)*, tel qu'entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Adoptée à l'unanimité.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

09-238-16	Octroi de contrat – Réaménagement de la rue St-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth)
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2016-2017-2018;

ATTENDU QUE le réaménagement de la rue St-Pierre vise à réduire la distance de traversée des piétons et à augmenter leur visibilité;

ATTENDU QUE les travaux comprennent l'implantation d'un mail central sur la rue St-Pierre, aux abords de la rue Ste-Élisabeth, qui aura pour effet de canaliser les mouvements véhiculaires et d'inciter les conducteurs désirant emprunter la rue Ste-Élisabeth à réduire leur vitesse;

ATTENDU QUE les travaux comprennent également la construction d'avancées de trottoirs, aux abords des traverses piétonnes du Parc Harpell, du Marché Richelieu et de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec relatives à la signalisation, aux marquages et au mode de gestion des intersections;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 25 août 2016;

ATTENDU la recommandation de la firme *CIMA+* à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie *Ali Excavation Inc.* pour les travaux de réaménagement de la rue St-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth).

D'autoriser une dépense maximale de 244 193,85 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 222 981,53 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 22 299,53 \$
Pour les années 2018 à 2026 : 22 298,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

09-239-16 Réfection de la rue Sainte-Anne (École secondaire Saint-Georges)

ATTENDU QUE la section de la rue Sainte-Anne entre la rue Pacific (Village de Senneville) et l'École Saint-Georges nécessite des travaux de réfection de la fondation et du pavage;

ATTENDU QU' une réfection complète de cette section de rue entraînerait des coûts de l'ordre de 190 000\$;

ATTENDU QUE l'École secondaire Saint-Georges est située sur le territoire du Village de Senneville;

ATTENDU QUE le Village de Senneville est l'unique bénéficiaire des compensations tenant lieu de taxes foncières versées par le gouvernement du Québec relativement à l'École secondaire Saint-Georges;

ATTENDU QUE les travaux sur cette section de la rue Sainte-Anne profiteraient exclusivement à l'École secondaire Saint-Georges;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue considère que les coûts de réfection de la rue Sainte-Anne devraient être partagés entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le Village de Senneville et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (École secondaire Saint-Georges);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le directeur général à négocier et à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le Village de Senneville et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la répartition des coûts de réfection de la section de la rue Sainte-Anne entre la rue Pacific et l'École secondaire Saint-Georges.

Adoptée à l'unanimité.

09-240-16	Octroi de contrat – Alimentation en électricité 200 A – Carrefour en «T»
------------------	---------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE l'aménagement du Carrefour en «T» est prévu au PTI 2016-2017-2018;

ATTENDU QUE l'alimentation en électricité permettra, dans le cadre de l'aménagement du talus du Carrefour en «T», à rehausser l'image de la Ville à l'entrée de celle-ci;

ATTENDU QUE deux entreprises ont répondu à une demande de prix;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat de l'alimentation en électricité du Carrefour en «T» à la compagnie *Michel Guimont Entrepreneur électricien Ltée*.

D'autoriser une dépense maximale de 21 632,55 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution originale (non-adoptée) :

09-241-16	Construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard
------------------	-----------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville a reçu en juin 2016 des demandes de citoyens pour la construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard;

ATTENDU QUE le parc à chiens serait localisé juste à l'extérieur du Parc Claude-Robillard adjacent à la piste cyclable, selon les demandes ci-haut mentionnées;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adoptait la résolution 07-202-16 «Construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard», à la séance du Conseil du 11 juillet 2016, autorisant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un parc à chiens au parc Claude-Robillard;

ATTENDU QUE l'étude incluant l'estimation des coûts a été déposée au mois d'août 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture juste à l'extérieur du parc Claude-Robillard adjacent à la piste cyclable à la compagnie Inter Clôtures Sentinelle.

D'autoriser une dépense maximale de 10 750,74\$, taxes incluses, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Un amendement est proposé par le conseiller Michel Boudreault.

Un ajournement est demandé par Madame le Maire Paola Hawa à 19h59.

La séance reprend à 20 h 22.

Amendement proposé :

ATTENDU QUE la Ville a reçu en juin 2016 des demandes de citoyens pour la construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard;

Le conseiller Michel Boudreault propose de retirer le paragraphe suivant :

- *ATTENDU QUE le parc à chiens serait localisé juste à l'extérieur du Parc Claude-Robillard adjacent à la piste cyclable, selon les demandes ci-haut mentionnées;*

ATTENDU QUE le Conseil municipal adoptait la résolution 07-202-16 «Construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard», à la séance du Conseil du 11 juillet 2016, autorisant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un parc à chiens au parc Claude-Robillard;

ATTENDU QUE l'étude incluant l'estimation des coûts a été déposée au mois d'août 2016;

Le conseiller Michel Boudreault propose d'ajouter les deux paragraphes suivant :

- *ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'implantation d'un parc à chien dans le secteur Nord;*
- *ATTENDU QU' un PPU sera présenté et adopté dans les prochaines semaines et que par la suite, une vision d'ensemble des parcs du secteur Nord sera élaborée;*

Le conseiller Michel Boudreault propose de retirer les deux paragraphes suivant :

- *D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture juste à l'extérieur du parc Claude-Robillard adjacent à la piste cyclable à la compagnie Inter Clôtures Sentinelle.*
- *D'autoriser une dépense maximale de 10 750,74\$, taxes incluses, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.*

Le conseiller Michel Boudreault propose d'ajouter le paragraphe suivant :

- *Que le conseil municipal planifie l'implantation d'un parc à chiens dans le secteur Nord de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite du dépôt final du PPU et mandate l'administration municipale pour débiter l'analyse des parcs actuels et futurs du secteur Nord de la Ville dès le dépôt dudit PPU.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dan Boyer
Appuyé par Michel Boudreault
D'approuver ces amendements.

Un vote est demandé par le conseiller Ryan Young sur ces amendements.

Pour

Francis Juneau
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Contre

Paola Hawa
Dana Chevalier
Ryan Young

Adoptée sur division.

Résolution amendée :

**09-241-16 Construction d'un parc à chiens
au Parc Claude-Robillard**

ATTENDU QUE la Ville a reçu en juin 2016 des demandes de citoyens pour la construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adoptait la résolution 07-202-16 «Construction d'un parc à chiens au Parc Claude-Robillard», à la séance du Conseil du 11 juillet 2016, autorisant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un parc à chiens au parc Claude-Robillard;

ATTENDU QUE l'étude incluant l'estimation des coûts a été déposée au mois d'août 2016;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'implantation d'un parc à chien dans le secteur Nord;

ATTENDU QU' un PPU sera présenté et adopté dans les prochaines semaines et que par la suite, une vision d'ensemble des parcs du secteur Nord sera élaborée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dan Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

Que le conseil municipal planifie l'implantation d'un parc à chiens dans le secteur Nord de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite du dépôt final du PPU et mandate l'administration municipale pour débiter l'analyse des parcs actuels et futurs du secteur Nord de la Ville dès le dépôt dudit PPU.

Un vote est demandé par le conseiller Ryan Young sur la résolution telle qu'amendée :

Pour

Francis Juneau
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Contre

Paola Hawa
Dana Chevalier
Ryan Young

Adoptée sur division.

09-242-16	Décompte progressif numéro 7 – Travaux de réfection des infrastructures municipales de l’avenue Garden City et de la rue Michaud et décompte progressif numéro 4 – Travaux supplémentaires de resurfaçage
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU la résolution 08-219-15 autorisant une dépense pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires font partie des travaux accordés au contrat de réfection des infrastructures de l’avenue Garden City et Michaud, tel qu’il appert de la résolution 08-225-15;

ATTENDU la réception des recommandations de madame Adiaratou Kanté de la firme *TetraTech QI inc.* datées du 15 août 2016 quant au paiement du décompte progressif numéro 7 relativement aux travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud ainsi que du paiement du décompte progressif numéro 4 pour les travaux supplémentaires de resurfaçage sur l’avenue Garden City à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D’entériner les recommandations de la firme *TetraTech QI inc.* datées du 15 août 2016, quant au paiement du décompte progressif numéro 7 relativement aux travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud ainsi que le paiement du décompte progressif numéro 4 des travaux supplémentaires de resurfaçage sur l’avenue Garden City à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.*

D’autoriser le paiement de la somme de 53 927,08 \$, taxes incluses, à même le règlement d’emprunt numéro 778 en ce qui concerne le décompte progressif numéro 7.

D’autoriser le paiement de la somme de 21 773,35 \$, taxes incluses, lequel sera financé à même un emprunt au fonds de roulement de 19 881,97 \$ en ce qui concerne le décompte progressif numéro 4.

L’emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l’année 2017 : 3 977,97 \$
Pour les années 2018 à 2021 : 3 976,00 \$

Adoptée à l’unanimité.

09-243-16	Décompte progressif numéro 8 - Construction d'un Carrefour en «T»
------------------	------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU la résolution 05-144-15 autorisant une dépense pour la construction d'un carrefour en « T »;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Janick Lemay, ing. de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 19 août 2016 quant au paiement du décompte progressif numéro 8 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 19 août 2016, quant au paiement du décompte progressif numéro 8 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* relativement aux travaux de construction d'un carrefour en «T».

D'autoriser le paiement de la somme de 139 533,95 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

09-244-16	Approvisionnement au diesel pour le garage municipal
------------------	-----------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE le réservoir à diesel du garage municipal des Travaux publics est situé dans une zone résidentielle;

ATTENDU les plaintes de résidents immédiats du garage municipal concernant les émanations qui se dégagent du réservoir à diesel;

ATTENDU QUE la Ville est consciente des nuisances occasionnées par l'utilisation du réservoir à diesel pour le ravitaillement des véhicules des Travaux publics;

ATTENDU les recommandations du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de s'approvisionner au Petro-Canada de L'Île-Perrot afin de cesser l'utilisation du réservoir à diesel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à s'approvisionner au diesel au Petro-Canada de l'Île-Perrot afin d'éliminer les inconvénients causés par le réservoir à diesel.

Adoptée à l'unanimité.

09-245-16	Travaux de réfection de la descente de mise à l'eau d'embarcations au Parc Kelso
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE les travaux projetés comprennent des empiètements à l'intérieur du littoral, de la rive et de la plaine inondable du lac Saint-Louis;

ATTENDU QUE ces travaux sont assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QU' un certificat d'autorisation remis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* avant la réalisation des travaux de réfection de la descente de mise à l'eau d'embarcations au Parc Kelso;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande pour obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, afin de réaliser les travaux de réfection de la descente de mise à l'eau d'embarcations au Parc Kelso.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. FINANCES**11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. AUTRES SUJETS
09-246-16 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 septembre 2016;	<u>364 837,57\$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2016	<u>37 881,43 \$</u>
Total :	<u>402 719,00 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 19 août 2016	<u>264 316,96 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

09-247-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense et le paiement de 40.00 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général, dans le cadre de la levée de fonds annuelle de NOVA l'Ouest de l'Île qui aura lieu mardi le 20 septembre 2016 pour la participation au petit déjeuner «Homestyle» de madame le Maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller Ryan Young.

D'autoriser la dépense et le paiement de 250.00 \$ à Rugby Sainte-Anne pour un soutien financier, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE**12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3. AUTRES SUJETS

09-248-16	Entente de confidentialité avec la filiale CDPQ Infra Inc. dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le directeur général à signer une entente de confidentialité et de non-divulcation bilatérale entre la filiale CDPQ Infra Inc. de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques.

Adoptée à l'unanimité.

09-249-16	Entente de confidentialité avec la Ville de Montréal dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le directeur général à signer une entente de confidentialité et de non-divulcation bilatérale entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre des projets de systèmes de transport collectif électriques.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.1. CONTRATS ET ENTENTES

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

09-250-16	Avis de motion du règlement numéro 533-67 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes pour les abris temporaires hivernaux
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 533-67 de manière à introduire de nouvelles normes pour les abris temporaires hivernaux.

09-251-16	Adoption du règlement numéro 747-1 modifiant le règlement numéro 747 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE La *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, chapitre 17), entrée en vigueur le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales l'obligation d'interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux;

ATTENDU QUE cette modification doit être introduite dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 15 août 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le règlement numéro 747-1 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

09-252-16	Adoption du règlement numéro 759-1 modifiant le règlement numéro 759 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE La *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, chapitre 17), entrée en vigueur le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales l'obligation d'interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux;

ATTENDU QUE cette modification doit être introduite dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 15 août 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 759-1 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 15 août 2016 au 12 septembre 2016;
- Liste des commandes du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-253-16	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 35

Adoptée à l'unanimité.

3063

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11023